

A M^r. Aimé Humbert, ^{93^a} ~~Berne~~, le 8. Janvier 1864.

Envoyé Extraordinaire de la Confédération Suisse

près S. M. le Faikoun du Japon

N^o 7
1

Humbert

exp. Chars

Monsieur,

11/1. 1864

Nous avons l'honneur de vous informer que nous
avons nommé aujourd'hui Consul de la Confédération Suisse au
Japon, avec la résidence qu'il lui conviendra le mieux
de choisir, Monsieur le D^r. Rodolphe Sindan.

Dans le cas où M. le D^r. Sindan vous trouverait
encore au Japon, nous vous le recommandons tout
particulièrement et vous invitons à bien vouloir le
présenter et le recommander, de votre côté, au corps
Diplomatique accrédité près S. M. J. le Faikoun.

Vous voudrez bien, en outre, soit personnellement,
soit en cas d'absence, par écrit, transférer vos pleins
pouvoirs et instructions ~~pour~~ à M. le D^r. Sindan pour
la conclusion du Traité avec le Japon, si à son arrivée
dans ce dernier pays, ce Traité si étroitement ^{affaires} lié
n'est pas encore conclu ou qu'il ne fut pas à la veille de l'être dans
un bref délai.

Vous remettrez en même temps à M. le D^r. Sindan

367

3



les objets de Chamelleni et autres ainsi que les présents
 minus que vous avez eue en votre possession avec les
 instructions susdites sur leur destination. Si vous
 pouvez vous entendre avec M. le Dr Lindau pour lui
 ceder différentes parties de l'équipement de votre uniforme,
 cela nous serait agréable.

Dans le cas où lors de votre départ, M. le Dr
 Lindau ne ^{et que M. Bremmald est parti avant votre arrivée} n'est pas encore arrivé au Japon, vous
 vous chargeons, Monsieur, de répondre tous les objets
 susdiqués, jupius etc. pour lui être remis, au Consul
 Général des Pays-Bas au Japon.

Dans le cas où le départ de M. Bremmald n'est
 encore été différé, ce que Peidien plus tard notre départe-
 ment du Commerce et des Péages, la remise de ces objets
 et des affaires de la mission et de ces objets à M. le
 Dr Lindau devrait être effectuée par lui; M. Bremmald

Veillez, Monsieur, prendre les dispositions
 susdites dans le sens des instructions ci-dessus et
 en attendant le plaisir de vous revoir, nous vous
 reitons l'assurance de notre considération distinguée.

Conseil fédéral
 3

q' par forme d'entretien ami à son retour à l'égard de son
 la susdite susdite de son côté de son côté de son côté